



Réponse

au postulat interpartis 20220071, Clauss Susanne, Groupe PS/JS, Boly Kady, Groupe PSR, « Circuler à vélo à Bienne doit aussi être possible en hiver »

Les autrices du postulat interpartis postulent qu'à Bienne l'infrastructure vélo devrait être praticable en hiver également pour éviter d'obliger les cyclistes à changer de moyen de transport pour leurs déplacements. Elles demandent donc au Conseil municipal d'organiser les processus du service hivernal en conséquence afin de supprimer au moins aux 2/3 les tas de neige et de verglas sur les infrastructures cyclistes. Elles revendiquent également, avec l'exemple de l'impraticabilité en hiver de l'axe cycliste le long de la Suze entre le barrage et le Taubenloch, qu'une attention particulière soit portée lors du choix des itinéraires cyclistes et des revêtements de la voirie afin de pouvoir en assurer l'entretien hivernal.

A titre liminaire, le Conseil municipal rappelle que le service hivernal sur les routes, chemins et trottoirs publics fait partie des devoirs d'entretien qui incombent aux collectivités publiques. Le droit cantonal comporte des prescriptions détaillées en la matière. Les normes correspondantes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) et les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont également importantes. L'aspect temporel joue souvent un rôle essentiel dans l'entretien des routes en hiver. En raison de l'ampleur du réseau routier, un échelonnement des mesures d'entretien est inévitable. Les priorités en matière de déneigement découlent de la fréquence d'utilisation des routes (potentiel de danger). La norme VSS 640 756a précise en détail les voies de circulation dont il faut s'occuper en priorité pour lutter contre les dangers de l'hiver, à savoir celles à forte charge de trafic (p. ex. routes principales) et/ou de grande importance (p. ex. itinéraires des services de secours ou des transports publics).

En réponse aux différentes propositions formulées par les autrices du postulat interpartis, le Conseil municipal relève que le déneigement des itinéraires cyclables comme souhaité par ces dernières nécessiterait une augmentation massive des besoins en personnel et en inventaire de l'administration municipale, avec les coûts supplémentaires correspondant. Ces dépenses ne seraient pas seulement occasionnées en cas d'intervention, mais réparties sur toute la période du service de piquet hivernal. Actuellement, un déneigement dans les proportions souhaitées ne peut pas être assuré avec les ressources à disposition.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20220071 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, 22 juin 2022

Au nom du Conseil municipal

Le maire:

La chancelière municipale:

Erich Fehr

Barbara Labbé



Postulat:

Velofahren muss in Biel auch im Winter möglich sein

Der Gemeinderat erhält folgender Auftrag, um das Velofahren auch im Winter bei Schnee und Eis zu ermöglichen

- Sofortige Anpassung der Prozesse im Winterdienst, sodass die Schneeräumung auf Velostreifen möglichst rasch auszuführen ist. Die Schneeräumung der Fahrradstreifen und Velowege sollte möglichst ganz oder mindestens zu 2/3 erfolgen. Schneehaufen auf Veloverbindungen werden nicht toleriert

Begründung:

Damit Velofahrende im Winter nicht gezwungen sind, auf andere Verkehrsträger umzusteigen, muss die Veloinfrastruktur auch im Winter bei Schnee und Eis zur Verfügung stehen. Damit kann der Verkehrsspitze im Winter, insbesondere jener des öffentlichen Verkehrs, entgegengewirkt werden. Der Gemeinderat wird deshalb gebeten, die Prozesse des Winterdienstes so zu organisieren, dass die Veloinfrastruktur auch im Winter funktioniert und Schnee und Eis nicht auf Fahrradwegen deponiert wird. Ausserdem sollen Veloachsen und deren Belag so konzipiert werden, dass im Winter die Räumung von Schnee und Eis möglich ist und die Infrastruktur zur Verfügung steht. Das Problem, das heute wichtige Veloverbindungen wie entlang der Schüss zwischen dem Stauwehr und Taubenloch bei Schnee und Eis nicht befahrbar sind, ist aktiv anzugehen.

Biel/Bienne, 24.02.2022

Susanne Clauss
SP/JUSO Fraktion

Kady Boly
Groupe PSR/JS